

N° 296 -

déclassement d'une  
ruelle

Rég. par. n° 526

Le terrain exposé au C. 2<sup>e</sup> quartier de déclasse la ruelle longeur 6 parcelles AB-152-157-

153- et 168 à l'effet de permettre l'implantation d'un lotissement envisagé par 12 cases.

Le conseil décide de prononcer le déclassement de la ruelle en cause sur la totalité

de sa longueur (entre la rue de secours et le chemin du Bon Ami)

- de prescrire l'ouverture publique préalable.